FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RUBRIQUE 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

Cette FDS est conforme aux réglementations françaises à la date de révision ci-dessus.

1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit: **ISOPAR™ V**
Description du produit: Hydrocarbure isoparaffinique
Nom d'enregistrement:
Hydrocarbons, C14-C19, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Numéro d'enregistrement:
01-2119459347-30

1.2. UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET UTILISATIONS DECONSEILLEES

Emploi prévu: Solvant

Usages identifiés:
Fabrication de la substance
Distribution de la substance
Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges
Utilisation dans les revêtements et peintures - Industriel
Utilisation dans les agents de nettoyage - Industriel
Lubrifiants - Industriel
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Industriel
Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Industriel
Utilisation en tant que carburant - Industriel
Fluides fonctionnels - Industriel
Utilisation en laboratoires - Industriel
Produits chimiques de traitement de l'eau - Industriel
Utilisation dans les revêtements et peintures - Professionnel
Utilisation dans les agents de nettoyage - Professionnel
Lubrifiants - Professionnel (faible rejet)
Lubrifiants - Professionnel (rejet élevé)
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Professionnel
Fluides fonctionnels - Professionnel
Utilisation en laboratoires - Professionnel
Produits chimiques de traitement de l'eau - Professionnel
Utilisation dans les revêtements et peintures - Consommateur
Utilisation dans les agents de nettoyage - Consommateur
Lubrifiants - Consommateur (faible rejet)
Lubrifiants - Consommateur (rejet élevé)
Utilisation en tant que carburant - Consommateur

BRENNTAG
Distribué par : Brenntag S.A
90 avenue du Progrès
69680 CHASSIEU
Tel : 04 72 22 16 00
N° Urgence : 0800 074 228
Email : fds@brenntag.fr

Fluides fonctionnels - Consommateur
Autres utilisations par des consommateurs
Produits chimiques de traitement de l'eau - Consommateur

Voir en rubrique 16 la liste des descripteurs d'usage REACH pour les usages identifiés ci-dessus.

Usages déconseillés: Les usages identifiés ci-dessus sont spécifiques au client à qui cette Fiche de Données de Sécurité est destinée et sont des usages pour lesquels les informations figurant dans cette Fiche de Données de Sécurité sont applicables. D'autres usages peuvent être supportés/enregistrés pour ce produit. Ce produit n'est pas recommandé pour aucun usage industriel, professionnel ou consommateur autre que ceux qui sont supportés/enregistrés.

1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Fournisseur: **ExxonMobil Chemical France**
5/6 Place de l'Iris
Téléphone : + 33 1 57 00 70 00
92400 COURBEVOIE
France

N° du fournisseur (standard): +33 1 5700 7000
Courriel: sds.france@exxonmobil.com

1.4. NUMERO D'APPEL D'URGENCE

N° de téléphone en cas d'urgence (24h/24): +(33)-975181407 (CHEMTREC)
Centre antipoison: 01 4542 5959 (ORFILA)

RUBRIQUE 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicité par aspiration : Catégorie 1.
H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Classification selon les directives UE 67/548/CEE / 1999/45 CE

Non classé

2.2. ELEMENTS D'ETIQUETAGE

Eléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

Pictogrammes:

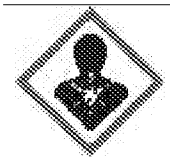

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger :

H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence :

P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P331 : ne PAS faire vomir.
P405 : garder sous clef.
P501 : éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales.

Contient du (de la): Hydrocarbons, C14-C19, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

2.3. AUTRES DANGERS

Dangers physiques / chimiques:

Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une ignition. Le produit peut dégager des vapeurs qui forment rapidement des mélanges inflammables. L'accumulation de vapeur peut flasher ou exploser en cas d'ignition.

Dangers sur la santé:

Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. En cas d'ingestion, susceptible d'être aspiré dans les poumons et d'y causer des lésions.

Dangers pour l'environnement:

Pas de danger significatif. Le produit ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'Annexe XIII de REACH.

RUBRIQUE 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. SUBSTANCES

Ce produit est défini comme une substance.

Substance(s) dangereuse(s) reportable(s) satisfaisant aux critères de classification et/ou avec valeur limite d'exposition (VLE).

Nom	CAS#	CE#	Enregistrement#	Concentration*	Classification SGH/CLP
Hydrocarbons, C14-C19, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics		920-114-2	01-2119459347-30	100 %	Asp. Tox. 1 H304, EUH066

Remarque : Toute classification entre parenthèses est un module SGH qui n'a pas été adopté par l'UE dans le règlement CLP

(n° 1272/2008) et n'est par conséquent pas applicable dans l'UE ni dans des pays hors UE qui ont appliqué le règlement CLP; elle est présentée à titre informatif uniquement.

Nom	CAS#	CE#	Enregistrement#	Concentration*	Symboles/Phrases R (DSD)
Hydrocarbons, C14-C19, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics		920-114-2	01-2119459347-30	100 %	VLEP

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le produit est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique. Les valeurs de concentration peuvent varier.

Note: toute entrée dans la colonne EC# commençant par le nombre "9" est un numéro de liste provisoire délivré par l'ECHA dans l'attente de la publication d'un numéro d'inventaire CE officiel pour la substance. Voir en rubrique 15 pour une information complémentaire quant au numéro CAS pour la substance.

Remarque: Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des phrases R. Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions de danger.

3.2. MELANGES Non Applicable. Ce produit est réglementé en tant que substance.

RUBRIQUE 4 PREMIERS SECOURS

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

INHALATION

Eloigner la personne touchée de la zone d'exposition. Les personnes portant assistance doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'exposer d'autres personnes. Employer une protection respiratoire adaptée. En cas d'irritation respiratoire, vertige, nausée ou perte de conscience, obtenir immédiatement une assistance médicale. En cas d'interruption de la respiration, employer un dispositif mécanique d'assistance respiratoire ou pratiquer le bouche-à-bouche.

CONTACT CUTANE

Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation, obtenir une assistance médicale.

INGESTION

Obtenir des soins médicaux immédiats. Ne pas provoquer de vomissement.

4.2. PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

Pas de symptômes ni d'effets significatifs.

4.3. INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES

En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie d'origine chimique. Traiter en conséquence.

RUBRIQUE 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO2) pour éteindre les flammes.

Moyens d'extinction inappropriés: Jets d'eau directs.

5.2. DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE ET DU MELANGE

Produits de combustion dangereux: Sous-produits de combustion incomplète, Fumée et vapeurs, Oxydes de carbone

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

Instructions de lutte contre l'incendie: Evacuer la zone. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égoûts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

PROPRIETES D'INFLAMMABILITE

Point d'éclair [Méthode]: >100°C (212°F) [ASTM D-93]
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):
UEL: 7.0 LEL: 0.6 [Extrapolé]
Température d'auto-inflammation: >200°C (392°F) [Extrapolé]

RUBRIQUE 6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

PROCEDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

MESURES DE PROTECTION

Eviter le contact avec le produit déversé. Voir les mesures de lutte contre l'incendie à la rubrique 5. Se reporter à la rubrique Identification des dangers pour les dangers. Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours. Se reporter à la rubrique 8 pour les exigences minimales en matière d'équipement de protection individuelle. Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires, en fonction de circonstances spécifiques et/ou du jugement autorisé des secouristes.

Protection respiratoire: on peut employer un équipement de protection respiratoire demi-visage ou intégral à filtre(s) pour vapeurs organiques et, si applicable, un appareil H2S ou bien un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) en fonction de l'importance du déversement et du niveau d'exposition potentiel. S'il n'est pas possible de caractériser complètement l'exposition ou si une atmosphère déficiente en oxygène est possible ou anticipée, le port d'un APRA est recommandé. Le port de gants de travail résistants aux hydrocarbures aromatiques est recommandé. Remarque: les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles. Petits déversements : des vêtements de travail normaux antistatiques sont

généralement adaptés. Déversements importants : il est recommandé d'utiliser une combinaison intégrale résistante aux produits chimiques et antistatique.

6.2. PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Déversements importants : Endiguer à bonne distance du déversement en vue d'une récupération et d'une élimination ultérieures. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égoûts, sous-sols ou espaces clos.

6.3. METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Déversement terrestre: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Absorber ou couvrir de terre sèche, sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs. Recueillir par pompage ou avec un absorbant adapté.

Déversement dans l'eau: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Avertir les autres navires. Eliminer de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants appropriés. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

6.4. REFERENCE A D'AUTRES SECTIONS

Voir rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Eviter le contact avec la peau. Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique.
Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les glissades. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Lorsque le produit est manipulé en vrac, une étincelle électrique est susceptible d'enflammer toute vapeur inflammable provenant des liquides ou des résidus pouvant être présents (par exemple, durant les opérations de connexion/déconnexion au chargement). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil. D'autres références utiles sont American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dûs à l'électricité statique)

Température de chargement/déchargement: [Ambiante]

Température de transport: [Ambiante]
Pression de transport: [Ambiante]

Accumulateur de charges statiques: Ce produit accumule l'électricité statique.
Un liquide est typiquement considéré comme non-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m (100x10E-12 Siemens par mètre) et comme semi-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 10,000 pS/m. Qu'un liquide soit non-conducteur ou semi-conducteur, les précautions sont identiques. Un certain nombre de facteurs, par

exemple la température du liquide, la présence de contaminants, d'additifs antistatiques et la filtration peuvent considérablement influer sur la conductivité de ce liquide.

7.2. CONDITIONS NECESSAIRES POUR ASSURER LA SECURITE DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES

Le choix du conteneur, réservoir de stockage par exemple, peut avoir un effet sur l'accumulation et la dissipation d'électricité statique.
Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés. Garder le conteneur fermé. Manipuler les récipients avec précaution. Ouvrir lentement pour contrôler une décompression éventuelle. Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé.
Température de stockage: [Ambiante]
Pression de stockage: [Ambiante]

Récipients/emballages adaptés: Camions-citernes; Wagons-citernes; Péniches; Fûts; Navires-citernes; Wagons-citernes
Matériaux et revêtements adaptés (Compatibilité Chimique): Acier au carbone; Acier inoxydable; Polyéthylène; Polypropylène; Téflon; Polyester
Matériaux et revêtements non adaptés: Caoutchouc Naturel; Caoutchouc Butyl; Ethylène-propylène-diène monomère (EPDM); Polystyrène

7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S): La rubrique 1 informe sur les utilisations identifiées Aucuns conseils disponibles spécifiques à l'industrie ou à un secteur d'activité

RUBRIQUE 8 CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. PARAMETRES DE CONTROLE

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Valeurs limites d'exposition (Note : les valeurs limites d'exposition ne sont pas additives)

Nom de la substance	Forme	Limite / Standard			Remarque	Source
Hydrocarbons, C14-C19, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Fraction inhalable	VME	5 mg/m3			ACGIH

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants :
INRS

DOSE DERIVEE SANS EFFET (DNEL)/DOSE DERIVEE D'EFFET MINIMAL (DMEL)

Travailleur

Nom de la substance	Cutané	Inhalation
Hydrocarbons, C14-C19, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	NA	NA

Consommateur

Nom de la substance	Cutané	Inhalation	Voie orale
Hydrocarbons, C14-C19, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	NA	NA	NA

Remarque : la dose dérivée sans effet (DNEL) est une dose d'exposition estimée sûre, dérivée des données de toxicité conformément aux guides spécifiques du règlement européen REACH. La DNEL peut être différente de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) du même produit chimique. Les VLEP peuvent être recommandées par une entreprise, un organisme gouvernemental ou une organisation experte, comme le Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques (CSLEP) ou l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, ACGIH). Les VLEP sont considérées comme des niveaux d'exposition sûrs pour un travailleur type dans un environnement professionnel, sur une durée de travail quotidienne de 8 heures et hebdomadaire de 40 heures, et sont données sous forme d'une moyenne pondérée en temps (TWA) ou d'une limite d'exposition à court terme de 15 minutes (STEL). Bien que les VLEP soient également considérées comme protégeant la santé, elles sont obtenues selon un processus différent de celui préconisé dans REACH.

CONCENTRATION PREDITE SANS EFFET (PNEC)

Nom de la substance	Aqua (eau douce)	Aqua (eau de mer)	Aqua (rejet intermittent)	Station de traitement des eaux usées	Sédiment	Sol	Voie orale (empoisonnement secondaire)
Hydrocarbons, C14-C19, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA

Pour les hydrocarbures UVCB, aucune valeur unique de PNEC n'est identifiée pour la substance ou n'est utilisée dans des calculs d'évaluation de risques. Par conséquent, aucune valeur de PNEC n'est divulguée dans le tableau ci-dessus. Pour de plus amples informations, veuillez contacter ExxonMobil.

8.2. CONTROLES DE L'EXPOSITION

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à envisager:

Utilisation d'une ventilation suffisante afin que les limites d'exposition ne soient pas dépassées.

PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation. Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

Protection respiratoire: Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables. Les types d'appareils respiratoires à envisager sont :

Demi-masque respiratoire à élément filtrant Matériel à filtre de type P., Les normes du Comité Européen de Normalisation (CEN) EN 136, 140 et 405 fournissent des recommandations sur les masques respiratoires et les normes EN 143 et 149 sur les filtres.

En présence de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil respiratoire autonome agréé. Les appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air peut être dépassée.

Protection des mains: Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation diffèreront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont notamment:

Lorsque le contact prolongé ou répété est possible, le port de gants de protection chimique est recommandé. Si le contact avec les bras est possible, porter des gants à manchettes. Nitrile, Les normes CEN EN 420 et EN 374 fournissent des recommandations générales et des listes de types de gants.

Protection des yeux: Lorsque le contact avec le produit est possible, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

Protection de la peau et du corps: Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Les types de tenues à envisager pour ce produit sont notamment:

Lorsque le contact prolongé ou répété est possible, le port de vêtements résistants aux produits chimiques et pétroliers est recommandé.

Mesures d'hygiène spécifiques: Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées. Pratiquer un bon nettoyage.

Pour un résumé des mesures de gestion des risques à travers toutes les utilisations identifiées, voir l'Annexe.

CONTROLES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

RUBRIQUE 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques sont fournies pour des considérations de sécurité, santé et environnement uniquement et sont susceptibles de ne pas totalement décrire les spécifications du produit. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

Etat physique: liquide
Forme: Transparent
Couleur: Incolore
Odeur: Faible
Seuil olfactif: Aucune donnée disponible
pH: Aucune donnée disponible
Point de fusion: Aucune donnée disponible
Point de congélation: Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition / et intervalle d'ébullition: 229°C (444°F) - 355°C (671°F) [ASTM D86]
Point d'éclair [Méthode]: >100°C (212°F) [ASTM D-93]
Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1): < 0.01 [Méthode interne]
Inflammabilité (solide, gaz): Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air): UEL: 7.0 LEL: 0.6 [Extrapolé]
Tension de vapeur: < 0.001 kPa (0.01 mm Hg) à 20°C [Calculé] [Méthode interne]
Densité de vapeur (air = 1): > 1 à 101 kPa [Méthode interne]
Densité (à 15 °C): 0.751 - 0.901 [Par rapport à l'eau] [Calculé]
Solubilité(s) : eau Négligeable
Coefficient de partage (n-octanol/eau): Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation: >200°C (392°F) [Extrapolé]
Température de décomposition: Aucune donnée disponible
Viscosité: >7 cSt (7 mm2/sec) à 40°C | 5 cSt (5 mm2/sec) à 20°C - 25 cSt (25 mm2/sec) à 20°C [ASTM D7042]
Propriétés explosives: Aucun
Propriétés oxydantes: Aucun

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Masse volumique (à 15 °C): 750 kg/m3 (6.26 lbs/gal, 0.75 kg/dm3) - 900 kg/m3 (7.51 lbs/gal, 0.9 kg/dm3) [ISO 12185]
Point d'écoulement: < -20°C (-4°F) [ASTM D5950]
Poids moléculaire: 240 G/MOLE [Calculé]
Hygroscopique: No
Coefficient de dilatation thermique: 0.00086 V/V en °C [Calculé] [Méthode interne]

RUBRIQUE 10 STABILITE ET REACTIVITE

10.1. REACTIVITE: Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. STABILITE CHIMIQUE: Le produit est stable dans les conditions normales.

10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES: Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. CONDITIONS A EVITER: Flammes nues et sources d'ignition d'énergie élevée.

10.5. MATIERES INCOMPATIBLES: Oxydants forts

10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX: Produit ne se décomposant pas à température ambiante.

RUBRIQUE 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Classe de danger	Conclusion / Remarques
Inhalation	
Toxicité aiguë: (Rat) 4 heure(s) CL50 > 5266 mg/m3 (Aérosol) Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 403
Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Danger négligeable aux températures ambiantes/normales de manutention.
Ingestion	
Toxicité aiguë (Rat): DL50 > 5000 mg/kg Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 401
PEAU	
Toxicité aiguë (Lapin): DL50 > 2000 mg/kg Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 402
Corrosion cutanée/Irritation: Données disponibles Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Peut dessécher la peau, entraînant gêne et dermatite. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 404
YEUX	
Lésions oculaires graves/Irritation: Données disponibles Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Peut causer une gêne oculaire légère et passagère. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 405
Sensibilisation	
Sensibilisation respiratoire: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée: Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Non susceptible d'être un sensibilisant cutané. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 406
Aspiration: Données disponibles.	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Basé sur les propriétés physico-chimiques du produit.
Mutagénicité sur les cellules germinales: Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Non susceptible d'être un mutagène sur les cellules germinales. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 479 483
Cancérogénicité: Pas de données finales	Non susceptible de provoquer le cancer.

pour ce produit.	
Toxicité sur la reproduction: Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 414 421 422
Lactation: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Specific Target Organ Toxicity, STOT)	
Exposition unique: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition unique.
Exposition répétée: Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 408 411 413

AUTRES INFORMATIONS

Pour le produit lui-même:

Les vapeurs à des concentrations supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer maux de tête et vertiges, sont anesthésiantes et peuvent entraîner d'autres effets sur le système nerveux central. Le contact cutané prolongé et/ou répété avec des produits de faible viscosité peut causer une délipidation de la peau susceptible d'entraîner irritation et dermatite. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement sont susceptibles de causer une pneumonie chimique ou un œdème pulmonaire.

RUBRIQUE 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les informations fournies sont basées sur les données disponibles sur le produit, sur ses composants et sur des produits similaires.

12.1. TOXICITE

Produit -- N'est pas susceptible d'être nocif pour les organismes aquatiques.
Produit -- N'est pas susceptible de présenter de toxicité chronique pour les organismes aquatiques.

12.2. PERSISTANCE ET DEGRADABILITE

Biodégradation:

Produit -- Probablement intrinsèquement biodégradable.

Hydrolyse:

Produit -- La transformation due à l'hydrolyse n'est pas susceptible d'être significative.

Photolyse:

Produit -- La transformation due à la photolyse n'est pas susceptible d'être significative.

Oxydation atmosphérique:

Produit -- Susceptible de se dégrader rapidement dans l'air.

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION Non déterminé.

12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Produit -- Peu soluble, flotte et est susceptible de migrer de l'eau vers la terre. Susceptible de se répartir entre les sédiments et la phase solide des eaux usées.

12.5. RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET vPvB

Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPVB, ou n'en contient pas.

12.6. AUTRES EFFETS NEFASTES

Pas d'effets néfastes attendus.

DONNEES ECOLOGIQUES

Ecotoxicité

Essai	Durée	Type d'organisme	Résultats d'essais
Aquatique - Toxicité aiguë	72 heure(s)	Pseudokirchneriella subcapitata	DSEO-R (NOELR) 1000 mg/l: non toxique à la solubilité dans l'eau
Aquatique - Toxicité aiguë	72 heure(s)	Pseudokirchneriella subcapitata	ErL0 1000 mg/l: non toxique à la solubilité dans l'eau
Aquatique - Toxicité aiguë	48 heure(s)	Daphnia magna	LE0 1000 mg/l: non toxique à la solubilité dans l'eau
Aquatique - Toxicité aiguë	96 heure(s)	Oncorhynchus mykiss	LL0 87556 mg/l: non toxique à la solubilité dans l'eau
Aquatique - Toxicité chronique	21 jour(s)	Daphnia magna	DSEO-R (NOELR) 5 mg/l: non toxique à la solubilité dans l'eau

Persistence, dégradabilité et potentiel de bioaccumulation

Moyens	Type d'essai	Durée	Résultats d'essais: Base
Eau	Biodégradabilité facile	28 jour(s)	Pourcentage dégradé 17.7

RUBRIQUE 13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

13.1. METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS

Ce produit peut être utilisé comme combustible dans une chaudière contrôlée, ou éliminé par incinération contrôlée à très hautes températures afin d'empêcher la formation de produits de combustion indésirables.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES RELATIVES A L'ELIMINATION

Code de déchet européen: 07 01 99

NOTE: ces codes sont attribués sur la base des emplois les plus courants de ce produit et peuvent ne pas

prendre en compte des contaminants résultant de l'utilisation effective. Les producteurs de déchets doivent évaluer le procédé réel générant le déchet et ses contaminants de façon à assigner le code déchet adéquat.

Mise en garde concernant les emballages vides Alerte Récipient Vide (si applicable) : Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une élimination appropriée ou un re-conditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales. NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.

RUBRIQUE 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TERRE (ADR/RID): **14.1-14.6** Non réglementé pour le transport terrestre

VOIES NAVIGABLES INTERIEURES (ADNR/ADN): **14.1-14.6** Non réglementé pour le transport par voies navigables intérieures

MER (IMDG): **14.1-14.6** Non réglementé pour le transport maritime selon le code IMDG

MER (Annexe II de la convention MARPOL 73/78):

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC
Non classé selon l'Annexe II

AIR (IATA): **14.1-14.6** Non réglementé pour le transport aérien

RUBRIQUE 15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

STATUT REGLEMENTAIRE ET LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES

Conforme aux exigences nationales/régionales suivantes en matière d'inventaire chimique: AICS, DSL, IECSC, KECI, PICCS, TSCA

La/les substance(s) suivantes dans ce produit a/ont une identification par de numéro(s) CAS dans des pays non concernés par le règlement REACH.

Nom	CAS
Hydrocarbons, C14-C19, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	64742-46-7

15.1. REGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIERES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIERE

DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT

Directives et Règlements UE applicables:

Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.... tel que modifié.
Règlement (CE) n°1272/2008 [relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.. et amendements à ce règlement]

Consulter la législation européenne/nationale pour des détails sur toutes actions ou restrictions imposées par les réglementations ci-dessus.

Lois et réglementations nationales:
Maladies à caractère professionnel: n°601
Maladies professionnelles: n°84
Travaux interdits: Travailleurs de moins de 18 ans (sauf dérogation).

15.2. EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE

Informations REACH: Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la ou les substances présentes dans ce produit.

RUBRIQUE 16 AUTRES INFORMATIONS

USAGES IDENTIFIES:
Fabrication de la substance (PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU10, SU3, SU8, SU9)
Distribution de la substance (PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3, SU8, SU9)
Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges (PROC1, PROC14, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU10, SU3)
Utilisation dans les revêtements et peintures - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, SU3)
Utilisation dans les agents de nettoyage - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8bSU3,)
Lubrifiants - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3)
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3)
Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC14, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, SU3)
Utilisation en tant que carburant - Industriel (PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, SU3)
Fluides fonctionnels - Industriel (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3)
Utilisation en laboratoires - Industriel (PROC15, SU3)
Produits chimiques de traitement de l'eau - Industriel (PROC1, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU3)

Utilisation dans les revêtements et peintures - Professionnel (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, SU22)
Utilisation dans les agents de nettoyage - Professionnel (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU22)
Lubrifiants - Professionnel (faible rejet) (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC20, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU22)
Lubrifiants - Professionnel (rejet élevé) (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC20, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU22)
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Professionnel (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU22)
Fluides fonctionnels - Professionnel (PROC1, PROC2, PROC20, PROC3, PROC8a, PROC9, SU22)
Utilisation en laboratoires - Professionnel (PROC15, SU22)
Produits chimiques de traitement de l'eau - Professionnel (PROC1, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU22)
Utilisation dans les revêtements et peintures - Consommateur (PC01,PC04,PC08,PC09A,PC09B,PC09C,PC15,PC18,PC23,PC24,PC31,PC34, SU21)
Utilisation dans les agents de nettoyage - Consommateur (PC03,PC04,PC08,PC09A,PC09B,PC09C,PC24,PC35,PC38, SU21)
Lubrifiants - Consommateur (faible rejet) (PC01,PC24,PC31, SU21)
Lubrifiants - Consommateur (rejet élevé) (PC01,PC24,PC31, SU21)
Utilisation en tant que carburant - Consommateur (PC13, SU21)
Fluides fonctionnels - Consommateur (PC16,PC17, SU21)
Autres utilisations par des consommateurs (PC28,PC39)
Produits chimiques de traitement de l'eau - Consommateur (PC36,PC37, SU21)

REFERENCES: Les sources d'information utilisées pour élaborer cette fiche de données de sécurité incluent une ou plusieurs des sources suivantes: résultats d'études toxicologiques internes ou de fournisseur(s), dossiers produits du CONCAWE, publications d'autres associations industrielles telle que le consortium européen REACH des solvants hydrocarbonés, Robust Summaries du programme USA HPV, la base de données européenne IUCLID, publications de l'USA National Toxicological Program, et autres sources, de façon appropriée.

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

Acronyme	Texte complet
N/A	Non applicable
N/D	Non déterminé
NE	Non établi
COV	Composé Organique Volatil
AICS	Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)
AIHA WEEL	Valeurs limites d'exposition dans l'environnement de travail édictées par l'Association américaine d'hygiène industrielle (American Industrial Hygiene Association)
ASTM	ASTM International, connue à l'origine sous le nom de American Society for Testing and Materials (ASTM)/Société américaine d'essais et de matériaux
DSL	Domestic Substance List (Canada)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Substances)
ELINCS	Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)
ENCS	Existing and new Chemical Substances (Inventaire Japonais)
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (Inventory of Existing Chemical Substances in China)
KECI	Inventaire coréen des substances chimiques existantes (Korean Existing Chemicals Inventory)
NDSL	Non-Domestic Substances List (Canada)
NZIoC	Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (New Zealand Inventory of Chemicals)

PICCS	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
VLE (TLV)	Valeur limite d'exposition VLE (TLV) (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux / ACGIH)
TSCA	Toxic Substances Control Act (Inventaire USA)
UVCB	Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.
LC	Lethal Concentration
LD	Lethal Dose
LL	Lethal Loading
EC	Effective Concentration
EL	Effective Loading
CSEO (NOEC)	No Observable Effect Concentration
DSEO-R (NOELR)	No Observable Effect Loading Rate

LEGENDE DES MENTIONS DE DANGER FIGURANT DANS LA RUBRIQUE 3 DE CE DOCUMENT (pour information uniquement) :
Asp. Tox. 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires ; Danger par aspiration, catégorie de danger
EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

LES REVISIONS SUIVANTES ONT ETE FAITES DANS CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE:
Changements :
Rubrique 1 : Nom du produit Une information a été modifiée.
Rubrique 9 : Poids moléculaire Une information a été modifiée.
Rubrique 5 : Produits de combustion dangereux Une information a été modifiée.
Rubrique 7 : Récipients/emballages adaptés Une information a été modifiée.
Rubrique 12 : Tableau Ecotoxicité - Rubrique 12 Une information a été modifiée.
Rubrique 9 : Densité relative Une information a été modifiée.
Rubrique 9 : Tension de vapeur Une information a été modifiée.
Rubrique 9: Coefficient de dilatation thermique Une information a été modifiée.
Utilisation dans les agents de nettoyage - Consommateur: Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.
Utilisation dans les revêtements et peintures - Consommateur: Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.
Lubrifiants - Consommateur (faible rejet): Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.
Autres utilisations par des consommateurs: Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.
Produits chimiques de traitement de l'eau - Consommateur: Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.
Fluides fonctionnels - Consommateur: Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.
Utilisation en tant que carburant - Consommateur: Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.
Lubrifiants - Consommateur (rejet élevé): Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.
Utilisation en laboratoires - Industriel: Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.
Utilisation dans les revêtements et peintures - Professionnel: Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.
Utilisation dans les agents de nettoyage - Industriel: Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Professionnel: Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.
Utilisation dans les revêtements et peintures - Industriel: Section 1: Table des utilisations Une information a été

modifiée.
Produits chimiques de traitement de l'eau - Industriel: Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.
Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Industriel: Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.
Fluides fonctionnels - Professionnel: Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.
Distribution de la substance: Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.
Produits chimiques de traitement de l'eau - Professionnel: Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.
Lubrifiants - Professionnel (faible rejet): Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Industriel: Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.
Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges: Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.
Lubrifiants - Industriel: Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.
Utilisation en laboratoires - Professionnel: Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.
Lubrifiants - Professionnel (rejet élevé): Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.
Utilisation en tant que carburant - Industriel: Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.
Fabrication de la substance: Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.
Fluides fonctionnels - Industriel: Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.
Utilisation dans les agents de nettoyage - Professionnel: Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.
Rubrique 8: Protection individuelle - déclaration sur mesures de gestion des risques Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 1 Processus, tâches, activités couverts Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 1 secteur(s) d'utilisation Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 2.2 Conditions techniques Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 2.2 Caractéristiques du produit Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 2.2 Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 2.2 Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 2.2 Conditions techniques sur site Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 2.2 Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 2.2 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 2.2 Durée, fréquence et quantité Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 2.1 Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 4.2 Environnement Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 4.1 Santé Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 3 Estimation de l'exposition Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 3.2 Environnement Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 3.1 Santé Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 2.1 Caractéristiques du produit Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 2.1 Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 2.1 Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques Une information a été ajoutée.

Annexe: Section 2.1 Durée, fréquence et quantité Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 1 descripteur d'utilisation Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 1 Titre Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 1 Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 1 Catégories de produits Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 1 Catégories de processus Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 1 Catégories de rejet dans l'environnement Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 1 Titre du scénario d'exposition Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 2.2 Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination Une information a été ajoutée.
Annexe: Section 2.2 Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets Une information a été ajoutée.
Rubrique 1: Utilisations identifiées du produit Une information a été ajoutée.
Rubrique 1: Usages identifiés du produit - liste en rubrique 16 Une information a été ajoutée.
Fluides fonctionnels - Consommateur: Information en Annexe Une information a été ajoutée.
Lubrifiants - Consommateur (faible rejet): Information en Annexe Une information a été ajoutée.
Utilisation dans les agents de nettoyage - Consommateur: Information en Annexe Une information a été ajoutée.
Utilisation dans les revêtements et peintures - Consommateur: Information en Annexe Une information a été ajoutée.
Utilisation en tant que carburant - Consommateur: Information en Annexe Une information a été ajoutée.
Autres utilisations par des consommateurs: Information en Annexe Une information a été ajoutée.
Lubrifiants - Consommateur (rejet élevé): Information en Annexe Une information a été ajoutée.
Produits chimiques de traitement de l'eau - Consommateur: Information en Annexe Une information a été ajoutée.
Utilisation en laboratoires - Industriel: Information en Annexe Une information a été ajoutée.
Utilisation dans les revêtements et peintures - Professionnel: Information en Annexe Une information a été ajoutée.
Utilisation dans les agents de nettoyage - Industriel: Information en Annexe Une information a été ajoutée.
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Professionnel (faible émission): Information en Annexe Une information a été ajoutée.
Utilisation dans les revêtements et peintures - Industriel: Information en Annexe Une information a été ajoutée.
Produits chimiques de traitement de l'eau - Industriel: Information en Annexe Une information a été ajoutée.
Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Industriel: Information en Annexe Une information a été ajoutée.
Fluides fonctionnels - Professionnel: Information en Annexe Une information a été ajoutée.
Distribution de la substance: Information en Annexe Une information a été ajoutée.
Produits chimiques de traitement de l'eau - Professionnel: Information en Annexe Une information a été ajoutée.
Lubrifiants - Professionnel (faible rejet): Information en Annexe Une information a été ajoutée.
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Industriel: Information en Annexe Une information a été ajoutée.
Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges: Information en Annexe Une information a été ajoutée.
Lubrifiants - Industriel: Information en Annexe Une information a été ajoutée.
Utilisation en laboratoires - Professionnel: Information en Annexe Une information a été ajoutée.
Lubrifiants - Professionnel (rejet élevé): Information en Annexe Une information a été ajoutée.
Utilisation en tant que carburant - Industriel: Information en Annexe Une information a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Information en Annexe Une information a été ajoutée.
Fluides fonctionnels - Industriel: Information en Annexe Une information a été ajoutée.
Utilisation dans les agents de nettoyage - Professionnel: Information en Annexe Une information a été ajoutée.
Annexe non requise Une information a été retirée.
Utilisation en tant que carburant - Professionnel: Section 1: Table des utilisations Une information a été retirée.
Utilisation en tant que carburant - Professionnel: Section 1: Table des utilisations Une information a été retirée.

Les informations et recommandations figurant dans ce document sont, à la connaissance d'ExxonMobil, exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter ExxonMobil pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible édité par ExxonMobil. Ces informations et les recommandations sont mises, pour prise en compte et examen, à la disposition de l'utilisateur. Il est de la responsabilité de celui-ci de s'assurer que le produit convient à l'utilisation qu'il en prévoit. Si l'acheteur reconditionne ce produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les informations concernant la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires figurent avec et/ou sur le conteneur. Les mises en garde et les procédures pour manipuler en toute sécurité doivent être fournies aux utilisateurs et manipulateurs. L'altération de ce document est strictement interdite. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou partie, n'est pas permise. Le terme "ExxonMobil" est utilisé pour des raisons de commodité, et peut faire référence à une ou plusieurs sociétés, telles que ExxonMobil Chemical Company, Exxon Mobil Corporation ou toute société affiliée dans laquelle serait détenu un intérêt direct ou indirect.

À usage interne seulement
MHC: 1A, 0, 0, 0, 1, 0

DGN: ALL2477HFR (1017285)

ANNEXE

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Fabrication de la substance	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU10, SU3, SU8, SU9
Catégories de processus	PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1, ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Fabrication de la substance ou utilisation en tant qu'intermédiaire, agent d'extraction ou produit chimique de processus. Inclus le recyclage/la récupération, les transferts de produit, le stockage, l'entretien et le chargement (y compris navire/barge, camion/wagon et conteneur de vrac).	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
Gaz liquéfié	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex.	

viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Non applicable
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Distribution de la substance	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3, SU8, SU9
Catégories de processus	PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6A, ERC6B, ERC6C, ERC6D, ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Chargement (y compris chargement de navire/barge, wagon/camion et conteneur intermédiaire de vrac) et reconditionnement (y compris fûts et petits emballages) de la substance, y compris son échantillonnage, son stockage, son déchargement, sa distribution et les activités de laboratoire associées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
Gaz liquéfié	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU10, SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC14, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Formulation, emballage et reconditionnement de la substance et de ses mélanges dans des opérations par lots ou continues, y compris stockage, transferts de produits, mélange, formation de comprimés, compression, formation de pastilles, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, entretien et activités de laboratoire associées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
Gaz liquéfié	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les revêtements et peintures - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions durant l'utilisation (y compris réception de produits, stockage, préparation et transfert de vrac et semi-vrac, application par pulvérisateur, rouleau, pistolet, trempage, flux, lit fluidisé sur lignes de production et formation de film) et nettoyage d'équipement, entretien et activités de laboratoire associées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
Gaz liquéfié	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les agents de nettoyage - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation en tant que composant de produits de nettoyage, y compris le transfert depuis le stockage, le déversement depuis des fûts ou conteneurs, les expositions durant le mélange/la dilution dans la phase préparatoire et les activités de nettoyage (y compris par pulvérisation, au pinceau, par trempage, par essuyage, automatisés et manuels), durant l'entretien et le nettoyage d'équipement associés.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
Gaz liquéfié	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Lubrifiants - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4, ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, opération de moteurs/machines et articles similaires, recyclage d'articles rejetés, entretien d'équipement et éliminitation des déchets.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
Gaz liquéfié	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site	

Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation dans les formulations de fluides pour le travail des métaux (MWF)/les huiles de laminage y compris opérations de transfert, activités de laminage et de recuit, de coupe/usinage, applications automatisées et manuelles de protections contre la corrosion (y compris au pinceau, par trempage et pulvérisation), entretien d'équipement, vidange et élimination d'huiles usagées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
Gaz liquéfié	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC14, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation en tant que liants et agents de décoffrage, y compris transferts de produit, mélange, application (y compris par pulvérisation et au pinceau) et manipulation des déchets.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
Gaz liquéfié	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site	
Non applicable	

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en tant que carburant - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation en tant que carburant (ou additif pour carburant) et inclus les activités liées au transfert, à l'utilisation, à l'entretien d'équipement et à la manipulation des déchets.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
Gaz liquéfié	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. OU BIEN La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Non applicable
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Fluides fonctionnels - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Utilisation en tant que fluides fonctionnels p. ex. huiles pour câbles, huiles de transfert, liquides de refroidissement, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des équipements industriels, y compris entretien et transferts de produit associés.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
Gaz liquéfié	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site	

Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en laboratoires - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC15
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transferts de produit et nettoyage des équipements	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
Gaz liquéfié	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Non applicable	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Produits chimiques de traitement de l'eau - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC3, ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation de la substance pour le traitement de l'eau dans des installations industrielles en systèmes ouverts et clos	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
Gaz liquéfié	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site	
Non applicable	

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les revêtements et peintures - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions durant l'utilisation (y compris réception de produits, stockage, préparation et transfert de vrac et semi-vrac, application manuelle par pulvérisateur, rouleau, pinceau, pistolet ou méthodes similaires, et formation de film) et nettoyage d'équipement, entretien et activités de laboratoire associées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
Gaz liquéfié	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	

Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les agents de nettoyage - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation en tant que composant de produits de nettoyage, y compris le déversement depuis des fûts ou conteneurs et les expositions durant le mélange/la dilution dans la phase préparatoire et les activités de nettoyage (y compris par pulvérisation, au pinceau, par trempage, par essuyage, automatisés et manuels).	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
Gaz liquéfié	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site	

Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Lubrifiants - Professionnel (faible rejet)	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC20, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, opération de moteurs et articles similaires, recyclage d'articles rejetés, entretien d'équipement et éliminitation d'huile usagée.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
Gaz liquéfié	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Lubrifiants - Professionnel (rejet élevé)	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC20, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, opération de moteurs et articles similaires, recyclage d'articles rejetés, entretien d'équipement et éliminitation d'huile usagée.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
Gaz liquéfié	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation dans les formulations de fluides pour le travail des métaux (MWF) y compris opérations de transfert, activités ouvertes et confinées de laminage et de recuit, applications automatisées et manuelles de protections contre la corrosion, vidange et travail sur des articles contaminés/rejetés, et élimination d'huiles usagées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
Gaz liquéfié	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site	

Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Fluides fonctionnels - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC2, PROC20, PROC3, PROC8a, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Utilisation en tant que fluides fonctionnels p. ex. huiles pour câbles, huiles de transfert, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des équipements professionnels fermés, y compris les expositions accidentelles durant l'entretien et les transferts de produit associés	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
Gaz liquéfié	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site	
Non applicable	

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en laboratoires - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC15
Catégories de rejet dans l'environnement	
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Utilisation de petites quantité en laboratoire, y compris transferts de produit et nettoyage des équipements.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
Gaz liquéfié	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Non applicable	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Produits chimiques de traitement de l'eau - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8F
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation de la substance pour le traitement de l'eau dans des systèmes ouverts et clos.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
Gaz liquéfié	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration) La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	
Non applicable	
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	

Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les revêtements et peintures - Consommateur	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produits	PC01, PC04, PC08, PC09A, PC09B, PC09C, PC15, PC18, PC23, PC24, PC31, PC34
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions durant l'utilisation (y compris transfert de produit et préparation, application manuelle par pulvérisateur, pinceau ou méthodes similaires) et nettoyage d'équipement.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
Gaz liquéfié	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
Mesures générales (Danger par aspiration). La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Une simple gorgée de liquide – ou même sucer la mèche de la lampe peut provoquer des dommages permanents aux poumons. Garder les lampes remplies avec ce liquide hors de portée des enfants.	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination	

Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les agents de nettoyage - Consommateur	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produits	PC03, PC04, PC08, PC09A, PC09B, PC09C, PC24, PC35, PC38
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre les expositions générales des consommateurs découlant de l'utilisation de produits ménagers vendus comme produits de lavage et de nettoyage, aérosols, revêtements, dégivrants, lubrifiants et produits d'assainissement de l'air.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
Gaz liquéfié	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
Mesures générales (Danger par aspiration). La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Une simple gorgée de liquide – ou même sucer la mèche de la lampe peut provoquer des dommages permanents aux poumons. Garder les lampes remplies avec ce liquide hors de portée des enfants.	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets	

Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Lubrifiants - Consommateur (faible rejet)	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produits	PC01, PC24, PC31
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation par des consommateurs de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, application, opération de moteurs et articles similaires, entretien d'équipements et élimination d'huile usagée.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
Gaz liquéfié	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
Mesures générales (Danger par aspiration). La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Une simple gorgée de liquide – ou même sucer la mèche de la lampe peut provoquer des dommages permanents aux poumons. Garder les lampes remplies avec ce liquide hors de portée des enfants.	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets	

Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Lubrifiants - Consommateur (rejet élevé)	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produits	PC01, PC24, PC31
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation par des consommateurs de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, application, opération de moteurs et articles similaires, entretien d'équipements et élimination d'huile usagée.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
Gaz liquéfié	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
Mesures générales (Danger par aspiration). La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Une simple gorgée de liquide – ou même sucer la mèche de la lampe peut provoquer des dommages permanents aux poumons. Garder les lampes remplies avec ce liquide hors de portée des enfants.	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets	

Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en tant que carburant - Consommateur	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produits	PC13
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre les utilisations par des consommateurs dans les carburants liquides.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
Gaz liquéfié	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
Mesures générales (Danger par aspiration). La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Une simple gorgée de liquide – ou même sucer la mèche de la lampe peut provoquer des dommages permanents aux poumons. Garder les lampes remplies avec ce liquide hors de portée des enfants.	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets	
Non applicable	
Section 3 Estimation de l'exposition	

3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Fluides fonctionnels - Consommateur	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produits	PC16, PC17
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Utilisation d'objets scellés contenant des fluides fonctionnels p. ex. huiles pour câbles, fluides hydrauliques, réfrigérants.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
Gaz liquéfié	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
Mesures générales (Danger par aspiration). La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Une simple gorgée de liquide – ou même sucer la mèche de la lampe peut provoquer des dommages permanents aux poumons. Garder les lampes remplies avec ce liquide hors de portée des enfants.	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets	
Non applicable	

Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Autres utilisations par des consommateurs	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	
Catégories de produits	PC28, PC39
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Utilisations par des consommateurs p. ex. en tant que support dans les produits cosmétiques/produits de soin corporel, parfums et produits parfumés. Note: pour les produits cosmétiques et de soin corporel, seule une évaluation des risques pour l'environnement est requise au titre de REACH étant donné que la santé humaine est couverte par une autre législation.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
Gaz liquéfié	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
Mesures générales (Danger par aspiration). La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Une simple gorgée de liquide – ou même sucer la mèche de la lampe peut provoquer des dommages permanents aux poumons. Garder les lampes remplies avec ce liquide hors de portée des enfants.	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination	
Non applicable	

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Produits chimiques de traitement de l'eau - Consommateur	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produits	PC36, PC37
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8F
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation de la substance pour le traitement de l'eau dans des systèmes ouverts et clos.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
Gaz liquéfié	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
Mesures générales (Danger par aspiration). La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Une simple gorgée de liquide – ou même sucer la mèche de la lampe peut provoquer des dommages permanents aux poumons. Garder les lampes remplies avec ce liquide hors de portée des enfants.	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets	
Non applicable	
Section 3 Estimation de l'exposition	

3.1. Santé
Non applicable
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
4.2. Environnement
Non applicable

ExxonMobil Chemical

PERFORMANCE FLUIDS

TYPICAL DATA SHEET

Effective: as from March 01, 2014

Isopar™ V

Hydrocarbon Fluid

Property	Units	Method	Typical values
Appearance	-	EC-A-A01	Bright & Clear
Aromatic content	wt%	UV1	0.05
Benzene content	mg/kg	GC2	≤1
Bromine index	mg/100g	ASTM D 2710 Mod	38
Colour, Saybolt	-	ASTM D 6045	+30
Density at 15°C	kg/m^3	ISO 12185	811
Distillation range	°C	ASTM D 86	
Initial Boiling Point			269
Final Boiling Point			310
Flash point	°C	ASTM D 93	126
Refractive index at 20°C	-	ASTM D 1218	1.449
Sulphur content	mg/kg	ASTM D 5453	≤1
Surface tension at 25°C, Wilhelmy plate	mN/m	CI-TM8	25.9
Viscosity at 25°C	mm^2/s	Calculated	12.82
Viscosity at 40°C	mm^2/s	ASTM D 445	7.42

The values stated on this Typical Data sheet represent only the typical values for the mentioned properties as per ExxonMobil reporting rules. These are not the product's specifications for which you should refer to the Sales Specification sheet.

Values may be determined by one or more ExxonMobil test methods equivalent to industry standard test methods. Applicable sampling and testing methods are subject to change without notice and are available for review on request.

The values indicated in this document may deviate from the test method requirements by the number of significant figures shown.

©2014 Exxon Mobil Corporation. To the extent the user is entitled to disclose and distribute this document, the user may forward, distribute, and/or photocopy this copyrighted document only if unaltered and complete, including all of its headers, footers, disclaimers, and other information. You may not copy this document to a Web site. ExxonMobil does not guarantee the typical (or other) values. Analysis may be performed on representative samples and not the actual product shipped. The information in this document relates only to the named product or materials when not in combination with any other product or materials. We based the information on data believed to be reliable on the date compiled, but we do not represent, warrant, or otherwise guarantee, expressly or impliedly, the merchantability, fitness for a particular purpose, suitability, accuracy, reliability, or completeness of this information or the products, materials, or processes described. The user is solely responsible for all determinations regarding any use of material or product and any process in its territories of interest. We expressly disclaim liability for any loss, damage, or injury directly or indirectly suffered or incurred as a result of or related to anyone using or relying on any of the information in this document. There is no endorsement of any product or process, and we expressly disclaim any contrary implication. The terms, "we", "our", "ExxonMobil Chemical", or "ExxonMobil" are used for convenience, and may include any one or more of ExxonMobil Chemical Company, Exxon Mobil Corporation, or any affiliates they directly or indirectly steward. ExxonMobil, The ExxonMobil Emblem, the "Interlocking X" Device, Escaid, Exx-Print, Exxsol, Han, Isopar, Nappar, Somentor, Varsol and Solvesso are trademarks of Exxon Mobil Corporation.